

*Ministère de l'Éducation nationale*

*Le ministre*

*Paris, le* 26 FEB. 2018

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association reconnue d'utilité publique « Amnesty international France - AIF », le renouvellement de l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 16 janvier 2018.

J'ai décidé d'accorder le renouvellement de l'agrément national à votre association avec extension aux groupes locaux. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueux hommages.



Jean-Michel BLANQUER

Madame Camille BLANC  
Présidente de l'association  
« Amnesty international France - AIF »  
76, boulevard de la Villette  
75 940 PARIS CEDEX 19

SEC CHEFCAB/2018-